



TRANSPORT À LA DEMANDE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE-BEAUJOLAIS

Ce service est mis à disposition des usagers pour effectuer des trajets de proximité, **qu'aucune desserte en transport en commun ne permet d'accomplir.**

Les déplacements se font de « **porte** » à « **arrêt** » ou « **d'arrêt** » à « **porte** », dans les conditions définies au règlement du service.

Pour bénéficier de ce service, vous devez **habiter au sein du périmètre de couverture** (secteurs 1 ou 2), **être éligible*** et vous **inscrire**.

Le **dossier d'inscription** est disponible sur demande, à la **communauté de communes Saône-Beaujolais** ou téléchargeable sur le site internet : www.ccsb-saonebeaujolais.fr



Tous les renseignements sur le site :
www.ccsb-saonebeaujolais.fr

* Conditions d'éligibilité

- ❖ Personnes de **plus de 70 ans**,
- ❖ Personnes en **situation de handicap, à mobilité réduite** (y compris temporairement), confrontées à des **problèmes de santé**,
- ❖ Demandeurs d'emploi bénéficiant d'une allocation inférieure au SMIC, bénéficiaires du RSA, personne en **situation d'insertion professionnelle**.

Détail dans le règlement de service.

Le coût d'un trajet est fixé à :

- ❖ **3 € par trajet standard**,
- ❖ 4 € par trajet en cas de desserte d'un point d'arrêt hors limite de la CCSB,
- ❖ 2 € par trajet en cas de correspondance avec un Transport en Commun.

Jours et horaires de fonctionnement

- * Lundi, de 9h à 18h,
- * Mardi, de 9h à 18h,
- * Mercredi, de 9h à 18h,
- * Jeudi, de 9h à 18h,
- * Vendredi, de 9h à 13h,
- * Samedi, de 9h à 13h.

Les horaires donnés correspondent aux heures de premières, et dernières prises en charge. Le service ne fonctionne pas les jours fériés.

Tout déplacement doit être réservé au moins l'avant-veille, avant 13h.

Vente du titre de transport à bord du véhicule (paiement par chèque ou espèces)

Service de TAD CCSB, secteur n°1

Vous êtes **éligible** au service et **habitez l'une des communes suivantes** : Deux-Grosnes, Aigueperse, Azolette, Les Ardillats, Marchampt, Propières, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Cément-de-Vers, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Igny-de-Vers, Vernay

> Vous pouvez vous déplacer au sein du secteur n°1 et en limite du secteur.

Liste des points d'arrêt du secteur 1, au sein de la CCSB :

- ❖ Aigueperse, Bourg
- ❖ Avenas, Bourg
- ❖ Azolette, Bourg
- ❖ Les Ardillats, Bourg
- ❖ Marchampt, place Pierre Delaye
- ❖ Monsols, Col de Crie / arrêt de bus 236
- ❖ Monsols, Place de la Fontaine / arrêt de bus 236
- ❖ Ouroux, Bourg
- ❖ Propières, Place de la Poste
- ❖ Saint-Bonnet-des-Bruyères, Centre
- ❖ Saint-Christophe, Le treizin
- ❖ Saint-Cément-de-Vers, Bourg
- ❖ Saint-Didier-sur-Beaujeu, Les dépôts / arrêt de bus 236
- ❖ Saint-Didier-sur-Beaujeu, Bourg
- ❖ Saint-Igny-de-Vers, Bourg
- ❖ Saint-Jacques-des-Arrêts, Bourg
- ❖ Saint-Mamert, maison Chuzeville
- ❖ Trades, Le Moulin
- ❖ Vernay, Bourg
- ❖ Beaujeu, Place de l'hôtel de Ville
- ❖ Beaujeu, Centre médical

Liste des points d'arrêt du secteur 1, hors limite de la CCSB :

- ❖ Chauffailles, Mairie
- ❖ La Clayette, Place de Lattre de Tassigny
- ❖ Matour, Eglise
- ❖ Tramayes, Place du Champ de Foire

Pour réserver :

1/ Appelez au plus tard l'avant-veille, avant 13h

2/ Munissez-vous de votre numéro d'usager

3/ Indiquez le trajet souhaité, préciser le motif du trajet

4/ Soyez attentif à votre téléphone ou votre boîte mail pour être informé de tout changement horaire la veille de votre départ

Information et réservation
secteur n°1 au

04 74 04 52 83

Information et réservation
secteur n°2 au

04 74 69 63 11

Service de TAD CCSB, secteur n°2

Vous êtes **éligible** au service et **habitez l'une des communes suivantes** : Cenves, Chénas, Jullié, Juliéas, Fleurie, Vauxrenard, Chiroubles, Emeringes

> Vous pouvez vous déplacer au sein du secteur n°2 et en limite du secteur.

Liste des points d'arrêt du secteur 2, au sein de la CCSB :

- ❖ Cenves, Bourg
- ❖ Chénas, Bourg
- ❖ Chiroubles, Bourg
- ❖ Emeringes, Bourg
- ❖ Fleurie, place de l'Eglise
- ❖ Juliéas, Bourg
- ❖ Jullié, place de la Fontaine
- ❖ Vauxrenard, Bourg
- ❖ Beaujeu, Place de l'hôtel de Ville

Liste des points d'arrêt du secteur 2, hors limite de la CCSB :

- ❖ Romanèche-Thorins, gare
- ❖ La Chapelle-de-Guinchay, gare
- ❖ La Chapelle-de-Guinchay, Place Sœur Julie Ferret
- ❖ Tramayes, Place du Champ de Foire

Tous les renseignements sur le site :
www.ccsb-saonebeaujolais.fr
Règlement du service complet en téléchargement